

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 872-26  
GESTION CONTRACTUELLE**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham le 1<sup>er</sup> juin 2026 :

**Règlement Numéro 872-26 portant sur la gestion contractuelle**

Ce règlement a pour objet :

- De prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* LCOM;
- De prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM.

Ce règlement est publié sur le site internet de la Municipalité et est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.



Julie Galarneau, ADM. A.  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis de promulgation ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.



Julie Galarneau, directrice générale